

EDITO

Aménagement du territoire

Fractures territoriales



La ruralité recouvre des réalités diverses qu'elle soit en proximité d'une aire métropolitaine ou éloignée. Les fractures territoriales s'accroissent sans que des réponses durables soient apportées. Or, répondre aux maux des ruralités permettrait aussi de résoudre ceux des villes. La notion

oubliée d'aménagement du territoire doit être remise au cœur des politiques publiques.

Le très haut débit ainsi constitue un axe majeur de développement et d'aménagement de ces territoires. De façon comparable à l'adéquation entre le déploiement du chemin de fer et l'industrialisation, il porte des potentialités de développement en termes de maintien et d'installation d'entreprises, de télétravail, d'accès aux services publics et de diffusion de la connaissance et de la production culturelle. Il faut accélérer la couverture de tous les territoires.

L'AMF a par ailleurs souhaité confirmer son soutien à l'agriculture locale et proposera, lors du Congrès, avec l'ADF et l'ARF, un vade-mecum pratique sur l'aide à l'approvisionnement local à destination des élus.

Enfin, la faculté de nos communes et intercommunalités à porter des projets locaux constitue un autre levier. Force est de reconnaître que, par la production aussi excessive que décalée de réformes territoriales, de normes, de charges transférées et surtout de prélèvements financiers opérés, l'Etat a affaibli son meilleur outil de production en terme d'innovation, de développement et d'inclusion territoriale.

N'opposons pas les territoires entre eux. Faisons au contraire le pari de la confiance aux élus locaux. Tous ces sujets concrets, et bien d'autres, seront débattus lors de notre Congrès où nous espérons vous accueillir nombreux, pour, ensemble, élus de tous les territoires, faire cause commune pour notre pays !

FRANÇOIS BAROIN



Congrès des maires : les temps forts

Le 99^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France aura lieu exceptionnellement les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2016, au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris. Il sera précédé le 30 mai, à l'AMF, de la Journée des élus ultramarins, véritable temps de dialogue sur les problématiques spécifiques aux collectivités d'Outre-mer.

Dernier congrès avant les élections présidentielle et législative de 2017, il sera l'occasion de faire entendre la voix des maires et d'échanger avec les représentants de l'État.

Les grands sujets d'actualité y seront abordés : baisse des dotations et des ressources financières, place de la commune dans le nouveau paysage institutionnel avec l'évolution des périmètres intercommunaux, santé et accès aux soins, attractivité des territoires ruraux, outils de redynamisation du commerce local, prévention de la radicalisation, le défi des migrations, la transformation numérique pour tous les territoires politiques culturelles et patrimoine, communication publique locale, ...

Ce congrès sera officiellement clôturé par François Hollande, Président de la République, le jeudi 2 juin après-midi. Par ailleurs, le Salon des maires et des collectivités locales sera inauguré par Jean-Claude Juncker, président de la

Commission européenne, le mardi 31 mai 2016. L'AMF appellera son attention sur la dégradation de la situation financière des communes et intercommunalités françaises, qui va impacter directement leur capacité de contribuer au plan de relance européen par l'investissement dit plan Juncker.

D'autres événements marquants ponctueront les trois journées du Congrès.

Le mardi, après l'Assemblée générale et avant le débat d'orientation générale, aura lieu une séquence de coopération internationale liée au « Plan Lumière » avec Jean-Louis Borloo, président d'Énergies pour l'Afrique ainsi que des maires africains et français.

Le mercredi après-midi se déroulera la manifestation de soutien des maires de France à la candidature aux jeux olympiques de 2024 avec Anne Hidalgo, maire de Paris, et en présence des responsables de la candidature et des sportifs de haut niveau. Un stand sur la place du village fera connaître les enjeux territoriaux de cette candidature.

Des publications seront diffusées lors du Congrès notamment « Ensemble, inventons les communes du XXI^e siècle ». Enfin, deux enquêtes ont été lancées en amont du Congrès, l'une sur les finances et l'autre sur les nouveaux rythmes scolaires et leurs résultats seront dévoilés au Congrès.

Le bloc communal uni contre la baisse des dotations

Les présidents des associations du bloc communal*, réunis le 28 avril dernier à l'AMF, ont unanimement demandé au gouvernement l'abandon de la dernière tranche de baisse des dotations prévue en 2017. Il s'agit d'une priorité nationale pour stopper la chute de l'investissement local.

Sur les années 2014-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer de 12,5 milliards d'euros, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros, dont 15,7 milliards d'euros (56 %) pour le seul bloc communal. Le double mouvement de baisse des dotations et de transfert de charges de l'État vers les collectivités menace l'équilibre budgétaire d'un nombre de plus en plus important de collectivités. Outre les 10 milliards de baisse de ses investissements depuis 2013, le bloc communal est ainsi contraint de réduire la qualité de l'offre de services essentiels à la population.

Les associations du bloc communal, qui acceptent le principe d'une contribution des collectivités locales à la réduction des déficits



des comptes publics, alertent à nouveau sur le caractère insoutenable et inéquitable de ce plan pluriannuel. Elles invitent l'État à prendre la mesure de l'inquiétude légitime des élus locaux, dont les politiques de soutien à la cohésion sociale et au développement économique sont remises en cause. En outre, depuis la suppression de la taxe professionnelle, les baisses successives de la DGF, dont les effets se cumulent dans le temps, soulèvent de très fortes interrogations quant à la capacité pour les budgets locaux

d'absorber le choc. La révision de l'effort demandé par l'État constitue une condition indispensable à la soutenabilité de la réforme et un préalable à l'engagement d'une réforme de la DGF.

Enfin les associations du bloc communal ont demandé à nouveau au ministère des Finances et des Comptes publics la communication des données financières concernant les collectivités locales, la transpa-

rence devant être la règle.

Elles poursuivent leur pleine mobilisation et espèrent obtenir du chef de l'État des réponses positives lors du 99^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France.

* *François Baroin (AMF) ; Caroline Cayeux (Villes de France) ; Olivier Dussopt (APVF) ; Jean-Claude Boulard (France urbaine) représentant Jean-Luc Moudenc ; Charles-Eric Lemaigen (AdCF) ; Vanik Berberian (AMRF) et André Laignel, président du Comité des finances locales (CFL).*

Pacte de stabilité

Les présidents de l'ARF, l'ADF et l'AMF* regrettent de ne pas avoir été associés à la préparation du pacte de stabilité que le gouvernement doit transmettre à la Commission européenne et qui définit la trajectoire des finances publiques qui s'impose aux acteurs publics sur les quatre prochaines années. De 2014 à 2017, les dotations aux collectivités auront connu une baisse cumulée de 28 milliards d'euros. Les présidents refusent et jugent inutile tout effort complémentaire en 2017 qui se ferait au détriment de l'investissement productif des collectivités et donc de la croissance économique.

* *Philippe Richert, Dominique Bussereau et François Baroin*

Une nouvelle carte intercommunale en marche

Depuis le 31 mars, un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été arrêté dans tous les départements concernés. Pour l'AMF, il s'agit moins d'une adhésion unanime des maires à la refonte de la carte intercommunale que d'un strict respect de la loi votée. Les schémas prévoient la diminution de près de 40 % des EPCI existants au 1^{er} janvier 2016. Au vu des données recueillies à ce stade, l'application des SDCI en l'état réduirait le nombre des EPCI à fiscalité propre de 2 062 au 1^{er} janvier 2016 à 1 245 au 1^{er} janvier 2017. La tendance à une refonte ambitieuse de la carte intercommunale est donc confirmée. Une proposition de loi adoptée en 1^{ère} lecture au Sénat

le 7 avril prévoit la possibilité de reporter l'entrée en vigueur des fusions d'EPCI au 1^{er} janvier 2018 après accord de la CDCI. Pour l'AMF, il ne peut y avoir de prolongation généralisée du délai d'entrée en vigueur des nouveaux périmètres. Toutefois, il est utile d'offrir de la souplesse aux territoires confrontés à des obstacles rendant difficile l'application des SDCI.

Pour vous aider dans la mise en œuvre des SDCI, l'AMF met à votre disposition un module spécifique comprenant des notes d'information, des modèles d'actes, des fiches techniques ou encore des réponses à vos questions et un simulateur de répartition des sièges au sein des futurs conseils communautaires.

Emballages : baisse des soutiens de l'État

Le barème permettant de calculer le montant des soutiens financiers versés aux collectivités a toujours été élaboré par le Comité de concertation de l'AMF réunissant élus et représentants de l'éco-organisme. Pour ce nouvel agrément, l'État a construit seul un barème qui prive les collectivités de recettes certaines (calculées sur les tonnages collectés actuellement) pour les remplacer par des recettes incertaines (calculées sur des tonnages d'emballages en plastique qui n'étaient pas collectés jusqu'à présent). Le Comité de concertation a constaté qu'il s'agit d'un barème de rupture avec la pratique présente. Il propose d'organiser une transition entre les deux barèmes, qui nécessiterait 126 millions d'euros (sur un montant total de 611 millions) la première année. Les pertes financières concernent les grands centres urbains, les syndicats ruraux et les collectivités très performantes.

Participation de l'AMF au congrès du CCRE

Le 26^e congrès du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) s'est tenu du 20 au 22 avril dernier à Nicosie. Philippe Laurent, maire de Sceaux et secrétaire général de l'AMF, est intervenu lors de plusieurs tables rondes sur les finances publiques locales. Par ailleurs, Agnès Le Brun, vice-présidente de l'AMF, a tenu lors du comité directeur du 20 avril un discours sur l'état de la décentralisation en France, appelant de ses vœux une fraternité territoriale. Enfin, dans le cadre du partenariat qui lie l'AMF à la section française du CCRE (AFCCRE), l'AMF désignera deux élus dans les instances du CCRE lors de leur prochain renouvellement.

Intervention d'Hélène Geoffroy à l'AMF

Le 6 avril, les élus de la commission commune Politique de la ville et Cohésion sociale (AMF - France Urbaine - Ville et Banlieue) ont échangé avec Hélène Geoffroy, secrétaire d'État à la Politique de la ville. À l'ordre du jour : les conseils de quartier dont le pouvoir d'initiative pourrait être renforcé et la mise en œuvre effective des dispositifs et crédits de droit commun. La secrétaire d'État a annoncé la consultation des associations d'élus sur l'élaboration des conventions opérationnelles qui seront conclues entre le ministère de la Ville et les autres ministères.

Préscolarisation des moins de 3 ans



Pour encourager la création de places dédiées aux enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle, la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, et la ministre des Familles,

Laurence Rossignol, ont réuni les acteurs concernés. L'AMF, représentée par Elisabeth Laithier, co-présidente du groupe de travail Petite enfance, a rappelé que, même si les maires et présidents d'intercommunalité sont attachés au développement des écoles maternelles, la préscolarisation des enfants de 2 ans ne peut être qu'un mode de garde parmi d'autres. L'AMF a souligné à plusieurs reprises les contraintes liées à cet accueil en termes de personnels (manque de formation spécifique des enseignants, coûts liés au recrutement d'ATSEM...), d'aménagement des locaux, ou encore de transports. Les élus ne peuvent répondre seuls à ces difficultés qui ne relèvent pas uniquement de leur compétences et nécessitent des investissements considérables. L'AMF appelle à plus de coordination entre les ministères des Affaires sociales et de l'Éducation nationale sur cette question et à un accompagnement financier et technique renforcé sur les territoires.

Votre nouvelle newsletter

La newsletter hebdomadaire Site-Infos fait peau neuve et se renouvelle entièrement. La nouvelle présentation de AMF-info est plus

dynamique et vous permet d'accéder en quelques minutes à l'essentiel de l'actualité de la vie de l'AMF et de ses instances. Un accès à plus d'informations et à l'ensemble des documents produits par l'AMF (notes, communiqué de presse, publications, signalés, articles informatifs, travaux des commissions et des groupes de travail, manifestations de l'AMF...), un graphisme épuré, une meilleure lisibilité, plus d'illustrations... Vous pouvez retrouver AMF-Info, à partir du jeudi 12 mai, dans votre boîte mail. *Inscription sur le site de l'AMF : www.amf.asso.fr*

CULTURE

LIRE ET FAIRE LIRE



L'AMF suit de près le développement de la lecture publique qui est un des axes structurants des politiques en matière éducative et culturelle des communes et des intercommunalités. En ce sens, elle a noué un partenariat avec l'association Lire et faire lire, qui poursuit avec son label deux

objectifs complémentaires. Le premier, dans ce domaine éducatif et culturel, veut participer à la promotion de la littérature auprès de la jeunesse et à la diffusion de notre patrimoine littéraire. Le second est un objectif d'échange intergénérationnel destiné à favoriser la rencontre et le dialogue entre des enfants et des retraités. Ainsi, le label Lire et faire lire valorise l'action locale en faveur de la lecture, incitant communes et intercommunalités à s'engager dans cette cause pour que tous les enfants découvrent le plaisir de la lecture.

CONTACT www.macommuneaimelireetfairelire.fr

GUIDE

VIGILANCE ATTENTATS



Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et l'AMF ont réalisé un guide pratique de vigilance au risque terroriste à l'attention des maires et des présidents d'in-

tercommunalité. Ce guide présente les comportements individuels et collectifs à adopter en cas d'attaque pour préparer les établissements et le personnel à réagir au mieux avant l'arrivée des forces de sécurité et durant leur intervention. Des recommandations, susceptibles de renforcer la protection des installations et des bâtiments municipaux et intercommunaux et celle des rassemblements de personnes, y sont également formulées. Il sera distribué lors du 99^e Congrès.

SANTÉ

SEMAINE DÉPISTAGE DIABÈTE

La Fédération française des diabétiques est une association au service des patients et dirigée par des patients. Elle organise, du 3

au 10 juin, la Semaine du dépistage des risques du diabète. L'objectif est de se battre sur le front du dépistage en informant la population et de lancer une dynamique de mobilisation nationale contre le diabète. La campagne de cette édition mise sur un ton délibérément enjoué et invite le grand public à compléter le questionnaire de test de risque. Des brochures permettant d'informer et de sensibiliser la population seront distribuées. Les collectivités locales sont appelées à devenir partenaire et acteur de cette mobilisation.

CONTACT www.contrelediabete.fr
www.jedevienspartenaire.fr

ASSISES

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Les premières Assises nationales de la prévention de la délinquance auront lieu lundi 27 juin prochain à Châteaurenard (Bouches-du-Rhône). Il s'agit d'une initiative de Bernard Reynes, député des Bouches-du-Rhône et maire de Châteaurenard, sous le haut patronage du ministère de l'Intérieur. Cet événement a pour but de permettre aux maires de s'emparer pleinement de leurs prérogatives en matière de prévention de la délinquance.

Il rassemblera de nombreux acteurs de ce domaine, afin d'échanger sur les bonnes pratiques à mettre en place et sur l'évolution des pouvoirs du maire et de la police municipale.

CONTACT www.chateaurenard.com

EXPOSITION

EURO 2016

Dans le cadre du Championnat d'Europe UEFA de football 2016, le Stade Allianz Riviera de Nice accueille l'exposition « Gooal ! Rendez-vous européen », une invitation à pénétrer dans l'univers du football européen. Le visi-



teur pourra s'immerger, se laisser guider mais aussi participer de façon active à la décou-

verte des origines, du contexte, des joueurs, des matchs de légende et de l'esprit du championnat d'Europe des Nations.

L'Euro 2016, réunissant les 24 meilleures équipes du continent et un million de spectateurs, en sera le fil conducteur. Parallèlement, et pour diffuser largement ce grand événement populaire accueilli sur le sol français, il existe une exposition itinérante qui permettra aux collectivités de se mettre aux couleurs de l'Euro.

CONTACT contact@museedusport.fr
04 89 22 44 00

CONCOURS



CEA/ ARC-NUCLÉART

Ce concours est ouvert à toute commune française pouvant présenter un élément de son patrimoine constitué de bois, associé ou non à d'autres maté-

riaux, dont l'état d'altération justifie la mise en œuvre d'une opération de consolidation et/ou de restauration dans le cadre des compétences d'ARC-Nucléart. Toute commune peut ainsi présenter, au choix, une œuvre ou un objet relevant du patrimoine civil ou religieux. Vous pouvez présenter votre dossier de candidature jusqu'au 30 juin prochain.

CONTACT www.arc-nucleart.fr - 04 38 78 35 52

Réforme des marchés publics

Le nouveau régime de passation et d'exécution des marchés publics est entré en vigueur le 1^{er} avril 2016. Quelles en sont les grandes lignes et les changements ?

Deux ans après l'adoption de la directive relative à la passation des marchés publics du 26 février 2014, le paysage réglementaire a été remodelé par deux nouveaux textes : l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics abrogent et remplacent le code des marchés publics. Applicables aux marchés pour lesquels une consultation a été engagée à compter du 1^{er} avril 2016, ils transposent en droit interne la directive européenne et procèdent à une refonte du régime des contrats de la commande publique.

En ce qui concerne les marchés publics, ces textes n'aboutissent pas à une révolution, mais à de nombreuses retouches, dont les plus notables portent sur la consécration du sourcing, le recours à une procédure adaptée pour les marchés publics de services sociaux et d'autres services spécifiques, la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) des EPCI, l'obligation de justifier du non allotissement. En matière de publicité, est supprimée la publication des avis de marché sur le profil d'acheteur. La présentation des candidatures est rénovée avec l'introduction du « document unique de marché européen » (DUME). Sont aussi concernées les interdictions de soumissionner, la possibilité de régulariser les offres irrégulières en procédure d'ap-

pel d'offres, la disparition de l'obligation de signature électronique des offres, l'information des candidats évincés, la passation des avenants ou encore la mise en place de l'open data.

L'ordonnance et le décret unifient aussi le régime juridique des PPP : les contrats de partenariat de l'ordonnance de 2004 sont remplacés par les « marchés de partenariat », qui englobent désormais les montages domaniaux complexes type BEA-AOT « aller-retour ».

La publication du décret quelques jours avant sa date d'entrée en vigueur a laissé peu de temps aux acheteurs pour s'en approprier les nouvelles dispositions. Pour en faciliter la lecture, l'AMF a publié une note comprenant un tableau de correspondance entre les anciens et nouveaux articles, qui se trouvent donc aujourd'hui dispersés dans deux bases juridiques distinctes. Un code de la commande publique, récemment annoncé par le gouvernement devrait réunir ces deux textes en 2017. En attendant, la direction des affaires juridiques de Bercy réactualise peu à peu ses fiches techniques pour tenir compte de la nouvelle réglementation.

Plus d'informations sur www.amf.asso.fr/ réf. BW14522

Fiches de Bercy : www.economie.gouv.fr/daj/conseil-acheteurs-fiches-techniques

MANUELS SCOLAIRES SAISINE DE L'AMF

L'AMF a adressé en avril un courrier à la ministre de l'Éducation nationale à propos des incidences financières pour les communes de la réforme simultanée de l'ensemble des programmes scolaires de l'école primaire à la rentrée scolaire de 2016. Si l'achat des manuels ne constitue pas une dépense obligatoire pour celles-ci, nombre d'entre elles s'investissent par souci de justice sociale. Aussi, regrettant l'absence de concertation préalable, l'AMF a réitéré sa demande que les maires et présidents d'intercommunalité aient une réelle visibilité sur les orientations décidées par le ministère. Cette demande concerne tout autant la décision de la dématérialisation des documents pédagogiques et d'évaluation des élèves que la question du devenir du manuel scolaire papier dans le contexte de généralisation des outils numériques dans les écoles.

STATIONNEMENT PAYANT LA COUR DES COMPTES AUDITIONNE L'AMF

Le 12 avril, l'AMF représentée par Jean-Luc Rigaut, co-président du groupe de travail Transports de l'AMF, maire et président de la CA d'Annecy, a été auditionnée par la Cour des comptes sur la gestion du stationnement urbain par les collectivités. Cette gestion implique la combinaison de différentes compétences et la coopération entre plusieurs acteurs au niveau local, a rappelé l'AMF (police, mobilité, urbanisme, voirie notamment). En pratique, ce modèle fonctionne en général de manière satisfaisante. Interrogée sur la décentralisation du stationnement payant sur voirie au 1^{er} janvier 2018, l'AMF a fait part de son implication au côté de l'Etat, du GART et des autres associations d'élus, tant sur la phase réglementaire que pédagogique, afin d'en faciliter l'appropriation par les élus.

Bibliothèques

Comme l'avait annoncé la ministre de la Culture, un décret* rend éligibles au concours particulier de la dotation générale de décentralisation affecté aux bibliothèques les projets d'extension ou d'évolution des horaires de ces établissements, aux côtés des dépenses d'investissement, d'équipement, de numérisation... Cette ouverture a lieu néanmoins dans le cadre d'une enveloppe financière constante et l'aide ne peut être attribuée que pendant cinq ans au plus.

**décret n° 2016-423 du 8 avril 2016*

Médiation de l'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2016, tout consommateur peut recourir à un dispositif de médiation de la consommation pour résoudre à l'amiable un litige résultant de contrats de vente ou de fourniture de services qui l'oppose à un professionnel*. Tout manquement à ce dispositif est passible d'une amende administrative. Les services d'eau et d'assainissement entrent dans le champ de cette obligation. Une médiation de l'eau existe depuis 2009, dont Dominique Braye est le médiateur. Cette association indépendante répond aux critères fixés par la réglementation et peut constituer le support pour la médiation des services qui souhaitent y adhérer. L'AMF est partie prenante de ce dispositif. Voir :

www.mediation-eau.fr

**ordonnance du 20/08/15 et décret du 30/10/15 transposant une directive européenne de 2013*

Réforme du stationnement payant

En partenariat avec l'État et les associations d'élus (AMF, GART, France urbaine, AdCF), six sessions d'information sont proposées aux élus en juin à Marseille, Toulouse, Metz, Annecy, Rennes et Lille. Seront évoqués les aspects techniques ainsi que les enjeux politiques. Informations sur www.amf.asso.fr

L'AMF à vos côtés

En avril, le service Intercommunalité et Territoires s'est déplacé dans l'Isère et la Charente pour présenter les communes nouvelles ainsi que dans l'Aube sur les fusions d'EPCI.

Le 19 avril à Villers-lès-Nancy (54) Pauline Delaère-Papin, de la mission Environnement et Développement durable, a abordé la nouvelle organisation des compétences locales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement auprès des élus de Meurthe-et-Moselle lors de la Journée sur l'intercommunalité.

Le 29 avril à Laxou (54), Sylviane Oberlé, chargée de mission Prévention des pollutions, est intervenue lors de la réunion-information sur le thème « Tri et recyclage des déchets, qui fait quoi ? »

Rencontre AMF sur l'emploi

Le 28 juin 2016, l'AMF organise une rencontre qui sera l'occasion de débattre des politiques en faveur de l'emploi mises en place dans les territoires au travers de témoignages sur des expériences.

Les thèmes abordés seront : Quelle place pour les communes et EPCI dans la nouvelle organisation territoriale des politiques de l'emploi ? Quels partenariats mettre en place ? Comment la loi « travail » impacte les collectivités ? Comment articuler les divers dispositifs existants entre eux ? Quelle efficacité des dispositifs en faveur de l'emploi des jeunes ? Comment permettre l'accès aux formations attachées à ces divers contrats ?

Renseignements : www.amf.asso.fr

Une nouvelle directrice adjointe pour l'AMF

Claire Germain, 55 ans, administratrice générale de la fonction publique territoriale (FPT), rejoint l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) en tant que directrice adjointe.

Directrice générale des services (DGS) du département de Seine-et-Marne de 2014 à 2015, DGS de la ville de Montreuil de 2009 à 2014, elle a réalisé la majeure partie de sa carrière en Île-de-France.

Un nouveau Cahier du Réseau

Rédigé par les services de l'AMF, ce guide des principales étapes de la passation et de l'exécution des conventions de délégation de service public d'eau potable a profité des réflexions d'un groupe de travail composé de représentants des ministères concernés, de la FNCCR, de la FP2E, de régies ou syndicats intercommunaux d'eau potable. À jour de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et du décret du 1^{er} février 2016, transposant la directive 2014/23/UE et modifiant le régime de la délégation de service public, il est téléchargeable en accès réservé sur www.amf.asso.fr/réf.CW14382

Des élus de la Vienne à Bruxelles

Une délégation d'une trentaine d'élus de la Vienne s'est rendue à Bruxelles les 27 et 28 avril. Ils ont échangé avec les administrateurs de la Commission européenne, puis ont été reçus, au Parlement européen, par la députée européenne Elisabeth Morin-Chartier. Ils ont rencontré la représentante du bureau de la région ainsi que la représentante de l'AMF à Bruxelles. Ce déplacement d'une association départementale est le premier de l'année. Dix autres sont prévus d'ici la fin 2016 en collaboration avec l'AMF, la Commission et le Parlement européens.

AGENDA DE L'AMF

30 MAI

Journée des élus de l'Outre-mer

31 MAI AU 2 JUIN

99^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

7 JUIN

Groupe de travail Laïcité

15 JUIN

• Groupe de travail Gens du voyage
• Commission Politique de la ville et Cohésion

16 JUIN

Commission des Finances et de la fiscalité locales

22 JUIN

Groupe de travail Petite enfance

30 JUIN

Bureau de l'AMF

AGENDA DES AD

21 MAI

Assemblée générale de l'Association départementale de maires du Territoire de Belfort

9 JUIN

Rencontre des intercommunalités de l'Isère

11 JUIN

Assemblée générale de l'Association départementale de maires du Gard

16 JUIN

7^e Carrefour des communes de Charentes

17 JUIN

Assemblée générale de l'Association départementale de maires de Loire-Atlantique

23 JUIN

Rencontre du président avec les PAD de la Grande région Aquitaine

22 AU 24 JUIN

Congrès de l'ANDAM

25 JUIN

Assemblée générale de l'Association départementale de maires du Cher

30 JUIN

Assemblée générale de l'Association départementale de maires de l'Essonne

1ER JUILLET :

Assemblée générale de l'Association départementale de maires d'Ille-et-Vilaine

Assemblée générale de l'Association départementale de maires de la Vendée

DÉSIGNATIONS

Conseil national consultatif des personnes handicapées : René Bernard, maire de Saint-Méloir-des-Ondes – 35 (titulaire) ; Anna Place, adjointe au maire de Bourg-de-Péage – 26 (suppléante)
Conseil national des missions locales : Marie-Claude Jarrot, maire de Montceau-les-Mines – 71 ; John Huet, adjoint au maire de Lons-le-Saunier – 39 ; Wilfried Schwartz, maire de La Riche – 37

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 335 DE MAI 2016

Congrès des maires. Présentation des débats et ateliers
Interview. François Baroin : « Le président de la République est attendu impatiemment au Congrès »
Statut de l' élu. Faire jouer la protection fonctionnelle
Cahier central. Communes nouvelles

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 335. 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli, Naëma Tilhac. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; © Roland Bourguet, p.1 ; sonia chatelain/Fotolia, p.3